

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION DU 13 JUIN 1952

L'an mil neuf cent cinquante-deux, le treize Juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Hospitalière.

Présidence de M. René GAIFIE, Maire.

*Étaient présents* : MM. GAIFIE, MINNE, LUBREZ, ROMBAUT, Mlle MARTINACHE, MM. DECAMPS, LOURDEL, Mme BOCQUET, MM. BROUX, COQUART, CORDONNIER, DEFAUX, DOYENNETTE, HAMY, HÉNAUX, LEROY, MATRAU, MILLEVILLE, SAINT-VENANT, SIMONOT, Mme TYTGAT, MM. VALBRUN, VÉROONE

*Excusés* : MM. PAGET, DUTERNE, COOLEN, MAIRE, Mme DEFLINE, MM. DUBOIS, GHYS, HANSKENS, LANDRÉA, MANGUINE, MOITHY, RAMETTE, ROUSSEAUX, VAN WOLPUT.

M. HURIEZ. — Messieurs,

Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter de venir à la Cité. Vous voulez savoir si les subventions importantes que vous lui avez accordées ont véritablement amené une progression de ce chantier.

Nous avons tenu, M. Salengro et moi, à vous préparer une documentation que vous avez tous en main.

Pour aller vite, nous avons numéroté avec des lettres alphabétiques l'ensemble des éléments. Je prends le document A, c'est le rapport préparé depuis le début de l'année, que vous aviez manifesté le désir à ce moment-là de voir tenir à votre disposition, qui contenait ce qui avait été fait avant guerre, ce qui a été fait ces trois dernières années, et ce qui reste à faire. Le passé, le présent et l'avenir...

Je rappelle que, sous la conduite de M. le Maire, vous allez visiter le Nouvel Hôpital, un ensemble qu'on appelle « la Cité Hospitalière ». Il est bien entendu que Calmette est hors de jeu et représente une masse magnifique qui vaudrait 800 millions, qui est en plein fonctionnement, que le Centre Anti-Cancéreux est une chose autonome que vous voulez bien aider comme beaucoup de collectivités, qui est en voie de progression, que la Faculté de Médecine, qui relève essentiellement de l'Éducation Nationale, que M. le Doyen a eu le désir de vous faire visiter, remarquable, terminée par ses efforts, est en pleine activité.

Vous êtes venus enquêter, lors d'une de vos réunions, sur la marche des chantiers de quelque chose qu'on a toujours le tort d'appeler « la Cité », alors que ce n'est que le Nouvel Hôpital, le plus gros des éléments, mais un

N° 4.084

Visite de la Cité  
Hospitalière



seul des éléments de la Médicopolis, grande ville médicale qui mérite elle seule le nom de « Cité Hospitalière ».

Eh bien, voilà comment on peut schématiser la progression des travaux. Avant guerre, ce Nouvel Hôpital paraissait terminé. Le passant se disait : Tiens, voilà une maison presque finie. Cela représentait une masse, que nous réévaluons en chiffres du moment à 1.200.000.000. Cela représentait moins de 20 % de l'ensemble, et ceci peut suffire comme explication de l'immensité de la tâche qui restait à accomplir.

Il a été difficile, en 1946-47-48, de faire redémarrer ce chantier gigantesque que la guerre avait endormi, et l'on avait des craintes que ce fut d'un sommeil définitif. On s'est trouvé pendant la période 1946-48, Messieurs, devant une tâche qui, à recul, apparaissait facile au point de vue financier, mais qu'il est honnête de rappeler épouvantable au point de vue activité. Il y avait de l'argent dans les Fonds d'Action Sanitaire et Sociale qu'on venait de créer, peut-être 1 milliard. Mais la législation était titubante, hésitante. On ne savait pas, à vrai dire, comment très bien les utiliser, comment on avait le droit de les utiliser. Et d'autre part, si tout de suite on avait eu envie de faire démarrer cette Cité, on se heurtait à une difficulté matérielle que nombre de personnalités ici présentes, qui appartiennent à l'industrie ou au bâtiment, peuvent signaler : c'est qu'à ce moment-là, on manquait de matériaux et de main-d'œuvre. Ceci explique que la période 1946-48 est marquée d'un tout petit coefficient sur le planing général.

C'est à ce moment-là, vous le savez certainement, que l'on a eu conscience des difficultés du problème pour achever cette Cité. Sur ce tableau, vous étudierez qu'à la différence de l'avant-guerre, où il y avait des collectivités traditionnelles : la Ville, le Département, le Ministère, l'État qui s'occupaient de tout, étaient venus les Régimes de Sécurité Sociale générale, les Régimes Spéciaux (ferroviaire, agricole, minier) et la législation — d'une façon qui n'est pas à traiter par moi, qui suis dans le domaine de la simple technique médicale — la législation avait créé des tas d'organismes nouveaux. Sur ce tableau figurent les 30 Commissions de 30 membres qui, à des moments différents d'un devis, avaient formulé un avis pour savoir s'il était valable, s'il devait prendre jour. Il y avait quelque chose comme 900 administrateurs qui avaient formulé un avis. Un très beau mouvement d'unanimité absolue a été créé qui, je crois, va vous expliquer que tout de même, en trois ans, vient de s'effectuer une tâche que vous estimerez satisfaisante : les Administrations nationales, régionales, locales, ont bien voulu accepter cette idée d'un organisme, qui n'est pas légal, qui n'est pas illégal, qui est tout au plus officieux, cette Commission de la Cité où vous envoyez votre représentant, comme le Conseil Général, comme les Régimes de Sécurité, comme le Centre Hospitalier, comme les organes de technique. C'est un organisme très transitoire, qui n'aura plus sa raison d'être quand l'œuvre sera achevée. Je crois tout de même qu'il a été un des bons éléments de la progression.

Dans le rapport A, que je ne vais pas vous lire puisque vous l'avez devant vous, notre ami Salengro, avec la précision absolue des chiffres, a établi le volume du chantier, semestre par semestre. Ce n'est pas le montant des travaux, ce sont les dépenses ; les travaux sont à peu près 10 à 12 % plus élevés, car il y a chaque fois la retenue de garantie.

Vous arrivez à des chiffres comme ceux-ci (lecture).



Vous voyez tout de même, qu'avec un démarrage difficile, en 40 mois, il vient d'être fait un milliard 700 millions de travaux, chiffre officiel des devis. Si vous les révaluez avec l'honnêteté que nous avons eue pour les chiffres d'avant-guerre, si vous révaluez les chiffres de 49 et 1950 en francs actuels, si on y ajoutait (ce qui ne peut figurer sur ce tableau) les dépenses que des collectivités, et au premier chef la vôtre ont engagées pour perfectionner le système routier de cette maison et les abords de cette maison — le Conseil Général a dépensé une douzaine de millions pour faire la route de l'Épi de Soil ; le Centre Hospitalier aliène de ses immeubles pour faire une voirie intérieure, une clôture ; et vous (vous avez dû vous en rendre compte, vous qui êtes les premiers utilisateurs, comme cette voie qui mène au pont était utile), nous croyons que ce n'est pas loin de 100 millions de travaux de voirie que vous avez lancés. Vous avez certainement 85 ou 90 millions de votre ardoise de travaux supplémentaires qui ne figurent pas sur ce rapport. Nous avons toujours l'honnêteté de rappeler que votre effort se double à vous, Ville de Lille, de près de 100 millions de travaux d'accès de cette maison.

Eh bien, Messieurs, nous pourrions espérer que, bien lancée, la machine va accélérer sa cadence, que le chemin va être rapidement parcouru. Nous sommes très « sport » ; les gens du Nord n'ont pas l'habitude de se déclarer satisfaits. Nous sommes déçus ! Nous sommes déçus de ce que ce Comité de Travail, qui a tout de même fait un travail intéressant, avait espéré de terminer plus vite, et en ce jour où vous venez voir que ça progresse bien, ma foi, des gens imprudents — parmi lesquels je me range — risquent de perdre la face.

On vous avait promis de faire mener la cadence, que tout devait être fini pour la rentrée scolaire passée ; nous devrions déjà être dans le Bloc-Ouest. Plaidant coupable, on nous accordera les circonstances atténuantes que nous suggérons ; circonstances atténuantes, c'est généralement dire qu'il y a des responsabilités partagées.

En la matière, je n'aime pas faire allusion à des absents et vous n'avez point demandé que l'Architecte soit là aujourd'hui. J'ai maintes fois exprimé, au nom du Comité de Travail, la reconnaissance que nous avons en M. Walter, génial inventeur d'une maison qui nous enthousiasme ; nous avons tout de même quelquefois déploré que ce chantier ne soit pas plus animé par la présence permanente de l'Architecte. Si nous en parlons si librement, c'est qu'elle a tout de même été obtenue. Dans la pièce à côté, un architecte est là qui travaille maintenant de façon permanente et M. Bardury, bras droit de M. Walter, vient toutes les semaines à Lille. Je ne vous cache point que la cadence eût peut-être été meilleure si le maître de l'œuvre eût été là, de façon permanente. Ceci doit tout de même être dit.

La pénurie de main-d'œuvre, elle va en s'abaissant. Dites-vous bien, Messieurs, que moi qui ne suis pas du bâtiment, j'ai finalement dû accepter des raisons qui semblent maintenant valables. C'est qu'ici, où tout de même tous les marchés sont passés avec rabais, nous ne faisons pas figure de clients tellement intéressants pour les entrepreneurs ; nous qui (je vais vous l'expliquer en une minute) essayons de les payer le plus vite possible, nous qui, surtout par le jeu des adjudications, faisons consentir des rabais. Ceci vous explique que, dans cette maison gigantesque, il y a un nombre d'ouvriers que la courbe de Salengro traduit, magnifiquement ; l'équivalent de la courbe



des travaux est la courbe des présents sur le chantier ; c'est cette montée de quelque 100 ouvriers au début de 1950, qui en atteignait 330 en fin 1950, 400 en fin 1951, qui maintenant atteint 450. Je vous indique qu'à côté de ce bataillon qui travaille sur le chantier, plus d'un bataillon travaille dans les ateliers techniques, dans les villes de France, pas seulement dans les villes du Nord. Il y a un millier de gens qui travaillent à ce jour pour la Cité Hospitalière.

Mais quand même, ce n'est pas ce qu'on pouvait espérer. On aurait souhaité le millier « in situ ». Pensez qu'il n'y a tout de même que 20 plâtriers en train de terminer les plâtres de cette maison. Pourquoi ? Parce qu'il y a énormément de petits chantiers où on ne lésine pas sur le prix, où on ne fait pas de rabais. Voilà une concurrence que je dois tout de même signaler.

Mais, Messieurs, dites-vous bien qu'il y a quelque chose qui n'a jamais été dit aux entrepreneurs, que malheureusement l'architecte a quelquefois su par ce Comité de Travail. Il n'y a que dans cette maison, je crois, que l'on associe aux discussions sur l'utilité financière, les gens qui doivent régler la cadence de l'exécution. Dans les chantiers privés, on dit aux architectes comment on les paie, quand on va les payer, on ne dit pas comment on va les payer ni si on est en difficulté.

En 1949, la trésorerie existait par ce consortium des puissances des collectivités : la Ville, le Département, l'État. Les Régimes de Sécurité n'ont pas répondu absents et eux, qui avaient une trésorerie disons très souple (ils peuvent faire des avances ; il n'y a pas de collectivités qui puissent faire des avances de trésorerie) ont été le starter de l'opération. Nous nous sommes trouvés, en fin 1949, à déplorer que le chantier ne marche pas plus ; il y avait une centaine de millions en caisse. En 1950, la trésorerie a été équilibrée ; et si on avait des recettes larges dans le premier semestre, on avait des recettes inférieures dans le second.

Depuis 1951, Messieurs, à vous qui avez fait des avances de trésorerie pour nous dépanner, je n'apprendrai rien en disant que depuis 1951 le problème de la trésorerie est un casse-tête chinois. C'est véritablement quelque chose d'épouvantable. Il y a juste un an, en juin 1951, le chantier était maintenu avec 400 ouvriers et on se trouvait déjà à 82 millions de découvert ; on se trouvait, dans les premiers jours de Juillet, avec tout de même des entrepreneurs qui ne pouvaient plus ignorer que, s'ils avaient présenté leur ardoise, c'est bien simple, on ne pouvait pas les payer. On a pu apurer cette situation tragique (c'est toujours à ce moment-là qu'elle est tragique) — vous allez tout de suite accepter l'explication — parce que l'on vit les premiers mois de l'année sur les fins de crédits attribués pour l'année précédente. Mais l'État ne prend jamais sa décision avant Juin, les premières réalisations sont pour Septembre ; on se trouve alors avec des collectivités qui amènent l'argent, qui ne peuvent pas en avancer comme les régimes de sécurité, les travaux n'étant pas autorisés. Voilà quelque chose qui se reproduit actuellement, qui fait que votre visite est remarquablement opportune.

Soyez rassurés, non seulement pour les appels indiscrets qui seront faits à votre trésorerie, mais pour vous exposer fidèlement où nous en sommes avec toutes les collectivités : la cadence, depuis le début de l'année, partait très bien.



Que faudrait-il pour terminer le bloc Est et pour attaquer et terminer le bloc Ouest ? Au point où nous en sommes actuellement, voilà ce qu'on peut dire : c'est qu'il a été fait, avant quelques réévaluations : 1.700 millions. Ce qui a été fait en 40 mois, depuis la constitution du Comité de Travail, se comptabilise à 1.700 millions de travaux, et si vous faites les petites réévaluations, au minimum c'est plus de 2 milliards de travaux faits en 1949 par rapport à 1.200 millions ; c'est vous dire que tout de même le chantier est bien parti.

Que faut-il pour terminer le bloc Est ? Entre 450 et 500 millions. Que faut-il pour terminer le bloc Ouest ? Quelque chose qui, initialement, était de l'ordre de 800 millions, qui réévalué vaut 1.475 millions. C'est donc une tâche gigantesque.

Mais tout de même, Messieurs, le cap des 50 % est passé. Vous êtes maintenant, sur un ensemble de 5 milliards, à 65 % de l'œuvre totale. C'est vous dire que si l'on vous parle de la fin du bloc Est, si l'on vous parle du second bloc, le second bloc c'est 20 % de l'ensemble, ce n'est pas 50 %. Il a fallu faire tous les services généraux, la cuisine, les chaufferies, la gigantesque centrale thermique ; cela n'a pas pu être débité absolument en tranches proportionnelles. Si l'hôpital se trouve avec ses services généraux faits, les chaufferies, la centrale thermique, l'autre moitié de l'hôpital ne fait plus que 20 % du total.

La situation de trésorerie n'est pas belle. Voilà les deux dernières idées que je dois vous soumettre. Le reste, croyez bien qu'avec la sincérité de la maison, le reste n'était pas un cautère, ce n'était pas un calmant avant d'en arriver aux choses cruelles. C'était la sincérité.

Sur un programme de 2 milliards de travaux autorisés, l'État devait verser 543 millions. L'État en a versé à fin Avril 285 millions. Vous allez trouver que l'État est très en retard. Messieurs, voilà le fonctionnement du paiement de l'État. L'État ne paie que sur mémoires approuvés, vérifiés, passant par une série de filtres que Salengro vous expliquera au cours de la visite. C'est-à-dire que lorsqu'un travail est en mémoire, avant qu'arrive l'argent, il nous faut ici à Lille deux mois, et deux mois c'est un record. Cela fait un retard dans les versements, une difficulté de trésorerie que vous appréciez.

Le Département ? Il a souscrit pour 254 millions ; il a réglé 223 millions ; il n'y aurait plus que 31 millions à fournir. Je crois qu'il est tout prêt à essayer de se les procurer. Cela tient au fait que la dernière tranche de 1951 — voyez, Messieurs, les beautés des tranches à l'échelle nationale — la dernière tranche 1951 de 250 millions devait être inscrite au Plan d'Équipement National ; il a été supprimé au moment où on allait l'inscrire. On supprime le Plan d'Équipement National, et on le remplace par un Sous-Groupe d'Investissements. Conséquence : le Département ne peut pas emprunter ses 31 millions tant que ce n'est pas accepté par le Sous-Groupe des Investissements.

Nous arrivons à votre compte, Messieurs, vous avez également ces 31 millions qui font partie d'une tranche non acceptée ; vous vous trouvez avoir 62 millions sur tranche déjà acceptée. Ne croyez pas que l'explication que j'ai donnée au début est due à votre présence et pour vous être agréable. Elle est sincère et formulée devant tout le monde de la même façon. Nous ne saurions assez remercier la Ville de Lille — qui a d'énormes difficultés à



contracter des emprunts, parce qu'elle a beaucoup à réaliser — des avances qu'elle nous a faites ; et nous l'avons maintes fois remerciée d'avoir fait des avances de trésorerie pour nous aider alors que ses emprunts n'étaient pas contractés.

Nous nous permettons de formuler un souhait : si nous n'avons point à nous occuper des finances municipales, vous accorderez aux gens qui font des démarches à Paris pour d'autres collectivités, qui n'ont pas un nom officiel comme vous, nous nous permettons, quand nous allons voir la Caisse des Dépôts pour une autre collectivité, de dire : les services de Lille font l'impossible pour nous aider ; tâchez tout de même de bien vouloir nous accorder, de bien vouloir lui accorder les emprunts qu'elle demande.

Je crois qu'approche le moment où le Département et la Ville pourront forcer la porte de M. Watteau. Je tiens à vous dire que la Caisse des Dépôts — ce n'est pas moi qui dois vous exposer ses difficultés — a eu la fuite des milliards au mois de Mars ; elle a stabilisé ses versements très rapidement ; les caisses d'épargne peuvent prêter à sa place. Elle le fait avec des possibilités très réduites maintenant. On ne peut plus obtenir quelque chose d'une grosse collectivité comme le Département ou la Ville que pour des choses de ce volume, de cette urgence-ci, de ce caractère impératif. M. Champagne, avant d'être nommé trésorier-payeur général, conseillait une démarche faite par le Maire de Lille ou son Adjoint aux Finances, par le Préfet ou son Secrétaire Général, pour arracher à M. Watteau une soixantaine de millions, chiffre maximum qui peut être accordé à ces deux collectivités pour un objet précis comme la Cité. On avait tout refoulé à la suite de l'emprunt Pinay. Je n'ai point de suggestions à vous faire... j'ai l'impression pourtant qu'il ne faut pas trop attendre que des gens viennent demander un milliard, 100 milliards, 1.000 milliards, d'un emprunt qui n'en aura donné peut-être que 200 ou 300. Il est urgent que la Caisse des Dépôts soit à nouveau sollicitée par les deux grandes collectivités locales pour honorer leurs emprunts.

Je passe très rapidement. Le Régime Général de Sécurité Sociale — M. Simonot pourra me rectifier si je fais des erreurs, puisqu'il appartient à cette maison — a donné 579 millions alors que sa quote-part importante était déjà de 579. C'est l'organisme qui a été, par la souplesse de sa trésorerie, le starter des trois années de fonctionnement du chantier. Il peut faire des avances. Il en a fait, mais nous arrivons à un moment tragique. Il vient de paraître une Loi de Finances qui fait que le Régime de Sécurité Sociale ne peut plus faire que des prêts dont on espère que l'amortissement sera long, dont on espère que le taux d'intérêt ne sera pas trop élevé, dont on est sûr que le service des intérêts devra entrer dans le prix de journée. Nous les considérons maintenant avec une certaine inquiétude. Ce sont des personnes à qui il va falloir rembourser plus ou moins vite des prêts dont il faut absolument qu'ils soient à long terme et à faible intérêt, sinon le prix de journée en sera singulièrement aggravé. Nous devons dire que la Caisse Régionale du Nord, jusque maintenant, n'a pas été exigeante. Nous avons un premier prêt avec elle. Les premiers 40 millions devaient être remboursés, elle ne l'a pas demandé cette année-ci. Le taux de l'intérêt, qui était de 3,50 % aurait tout de même fait 4 millions à rembourser. Elle ne se conduit pas en usurier. Souhaitons qu'elle reste dans ces bonnes dispositions. Souhaitons, puisqu'il y a des parlementaires ici, que le Parlement veuille bien abroger, j'ai le droit de le dire,



cet article épouvantable qui interdit aux Régimes de Sécurité de continuer des subventions, de ne plus laisser faire que des prêts. Quand on parle dans divers milieux, on a le droit d'évoquer la question, de demander que tous les parlementaires veuillent bien s'unir pour essayer de faire abroger ce paragraphe néfaste.

Régime de Sécurité Minière. — Là, nous commençons à parler des vrais défaillants. Il est sollicité pour 260 millions. Il a payé 135 millions. Nous n'oublierons jamais qu'avant même le Régime Général, M. Latournerie, Président de la Caisse Autonome Nationale, apportait à cette salle-ci un chèque de 60 millions en Mai 1949 ; c'est ce qui a déterminé un chèque de 100 millions du Régime Général. Si je vais devoir déplorer la carence du Régime Minier, je manquerai, au nom du Comité de Travail, à mon devoir en ne signalant son geste initial. En 1950, 50 millions, à peine son pourcentage. En 1951, ses difficultés, lues dans tous les journaux, deviennent tellement grandes qu'il ne fait plus que des gestes symboliques. Il donne 10 millions en septembre 1951 et 10 en janvier 1952, malgré les démarches faites collectivement — vous êtes venu, Maître Rombaut, avec M. Motte, avec les représentants du C. H. R. du Comité de Travail.

Messieurs, il faut être réaliste. Je ne crois pas qu'un régime, qui a donné initialement 115 millions, qui n'en a plus donné que 20 en un an et demi, puisse rattraper dans les quelques mois à venir un retard de 125 millions. Je ne crois pas que ce serait très raisonnable. Il y a 20 % de mineurs dans cet hôpital ; le pourcentage qui était demandé aux Mines, de 15 %, n'était pas excessif. Il a été réduit à 10 % l'année dernière, quand on a vu qu'il était en difficulté, qu'il nous aggravait la trésorerie avec un taux non respecté.

Actuellement, il faut reconnaître qu'ils ne nous régleront jamais les 125 millions.

S. N. C. F. 4 % des lits sont réservés à des cheminots. La S. N. C. F. n'a rien donné aux Hôpitaux de France. Vous avez un million à Lille. Je crois que la S. N. C. F. n'a fait qu'un geste : pour Lille, 1 million et pour l'hôpital des Brûlés à Lyon : 100.000 frs. Là, Messieurs, je crois qu'il ne faut pas trop développer.

Il faut tout de même stigmatiser au passage cette politique des régimes spéciaux à qui on a laissé une telle autonomie. Je le disais à M. C.... : à part les Cimetières, vous avez tout en spécial ; on soigne les gens d'après la casquette qu'ils ont sur la tête et non pas d'après la maladie. C'est très bien la maison des gardiens de la paix, c'est très bien la maison des ferroviaires, mais voilà pourquoi il est difficile de mettre un plan d'équipement local, régional, national sur pied. C'est cette autonomie excessive. Ils veulent uniquement dépenser leur argent pour les leurs, dans des organismes spéciaux.

Je crois, Messieurs, qu'il faut être sport. Je crois qu'il faudra passer l'éponge sur l'ardoise des ferroviaires, sauf s'il y a un décret de coordination qui les oblige à suivre le sort du Régime Général.

Ne parlons pas des 500.000 frs des Agriculteurs qui ont demandé les mêmes démarches. Il y a très peu d'hôpitaux qui ont eu une subvention des Agriculteurs, même dans des régions rurales. Vous n'aurez pas plus.



Page C, vous avez l'explication des difficultés de trésorerie.

La page D vous suggère, de la part du Comité de Travail, une façon d'essayer de combler le trou de trésorerie avant de passer à autre chose, qui est de bâtir un plan de financement d'actualité.

M. Donzelot a bien voulu admettre l'idée, qui n'avait pas initialement très grande valeur, de faire payer à chacune des collectivités inscrites sur le périmètre de la Cité sa quote-part dans l'édification de la Centrale Thermique. Nous n'avons pas à plaider coupables ou accusés. Nous devons dire très sportivement que nous nous sommes trouvés devant le plan suivant : une Centrale Thermique qui se termine, et des collectivités qui tout de même avaient admis le principe d'une Centrale commune. Nous avons ressorti la pièce de 1941 ; les gens passent, mais les écrits demeurent. L'engagement avait été pris d'une centrale commune ; seulement, on n'avait pas du tout discuté les modalités du paiement ; c'est la raison pour laquelle il a fallu, je le répète, une décision dont Lille peut garder une reconnaissance au Directeur de l'Enseignement Supérieur. Appelé de tous les côtés pour la construction de nouvelles écoles, le Directeur de l'Enseignement Supérieur a accepté une part de 50 millions dans l'édification de la Centrale Thermique. Restitution correcte, Messieurs, de la part de la Faculté. Je m'explique. Si la Faculté construisait une Centrale Thermique autonome, elle eut sans doute dépensé 50 millions, peut-être un peu moins. Son Inspecteur, Messieurs, logiquement, avait raison de dire : « Ça nous aurait coûté un peu moins ». Avouez que le Ministère de la Santé avait le droit de dire : « Si vous payez un petit peu plus dans l'édification commune, n'allez-vous pas le retrouver au fonctionnement, vous qui auriez dû avoir des équipes de trois fois 8 heures pour le fonctionnement, qui n'auriez pas su les utiliser pendant l'été ». J'estime que 50 millions, c'est très bien.

Espérons que le Centre Anti-Cancéreux, qui dépend de la Direction de l'Hygiène Sociale, réglera une part du même genre. Si d'autres bâtiments, logements d'étudiants, logements de personnel ou bâtiments annexes voyaient le jour sur le périmètre de cette Cité, espérons qu'ils paieront eux aussi une quote-part.

Vous avez un trou de 144 millions. On peut espérer que ce trou sera diminué de 25 millions, quand l'Éducation Nationale aura versé son solde. Reste à trouver 119 millions.

Alors, Messieurs, voilà le raisonnement qu'a tenu le Comité de Travail, sur l'inspiration de deux de vos adjoints, M. Minne et M<sup>e</sup> Rombaut qui suivent plus particulièrement ces questions. Ils ont dit : Il est tout de même dommage que le Département du Pas-de-Calais ne donne rien. Voilà, Messieurs, un graphique qui est assez joli. Il représente d'une façon remarquable les efforts de tout le monde. Ce tableau a été dressé pour la fin 1951 ; il serait à remettre à jour, on ne peut le faire que tous les ans. Le Ministère de la Santé, il devient de plus en plus un des piliers, un seul mât de l'opération. Départements : nous les avons mis au pluriel, nous avons été très honnêtes. Les Conseillers généraux du Nord, qui sont ici, doivent bien reconnaître qu'on a présenté le geste qu'ils ont fait pour la Cité d'une façon impeccable. Nous avons laissé à côté la place des autres départements. Le Pas-de-Calais a donné 9 millions sur l'ensemble de tous les bâtiments de la Cité Hospitalière. A qui les a-t-il donnés ? Au Centre Anti-Cancéreux régional parce qu'il ne peut pas en édifier un sur son périmètre. Il a bien voulu donner 9 millions. Était-il concevable



que dans un ensemble, qui représente déjà 6 milliards, dont pour cet hôpital plus de 3 milliards, le département du Pas-de-Calais fut tout à fait absent ? Je dois vous dire ceci : les gens du Pas-de-Calais qui viennent dans votre hôpital sont essentiellement des mineurs. Sur 20 % de gens du Pas-de-Calais, il y a 17 % de mineurs. Quand le Régime Minier payait sa part, le Pas-de-Calais disait : les gens du Pas-de-Calais paient par un organisme quelconque une bonne partie de leur dû. Mais du jour où le Régime Minier est en difficulté et doit 125 millions, là nous sommes fondés de nous tourner vers le Département d'où viennent ces gens, fussent-ils mineurs, pour dire : vous devez faire quelque chose.

Eh bien, le 13 mai, une belle lettre est partie. Je crois que d'autres étaient moins confiants que moi ; je gardais une certaine confiance. Cette lettre était signée par MM. Minne et Rombaut, M. Provo, pour le Conseil Général du Nord, M. Minet pour le Centre Hospitalier, etc... Le Pas-de-Calais a refusé à l'unanimité une subvention modeste de 30 millions, vraiment proportionnée à ce qu'il a donné au Centre Anti-Cancéreux, en arguant : des charges qu'il a pour ses constructions départementales proprement dites. Nous avons le malheur de faire partie de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale générale et minière. Le Département du Pas-de-Calais ne donne rien pour Arras, ne donne rien pour ses constructions. Le Département du Pas-de-Calais a des projets. Il aurait voulu un grand hôpital de phtisiologie. Voyez-vous, Messieurs, je crois que la proposition qu'a faite M. Ducrocq, il y a deux jours, dans cette salle, devrait être reprise. Nous avons vu des collectivités, autrement résistantes, être gagnées en visitant la Cité. En ce qui vous concerne, vous avez toujours accordé tout ce qui était demandé pour la Cité. Nous avons vu des collectivités hostiles être tout à coup gagnées au projet rien que pour avoir visité la maison. M. Ducrocq a proposé que le Second Bureau du Nord, le Second Bureau du Pas-de-Calais visitent en commun cette cité hospitalière.

Je vous avoue, Maître Rombaut, que nous sommes découragés quand dans la lettre du Préfet Phalémpin, qui, lui, avait compris le problème, à M. Minet, on lit que : « si des arguments nouveaux étaient à produire, ils devraient l'être avant le mois d'Octobre ». On peut dire vraiment que des arguments nouveaux autres que ceux contenus dans la lettre du 13 Mai, il n'y en a pas. Les arguments sont là.

Donc, nous n'aurons pas les 30 millions espérés du Pas-de-Calais. Le trou restera.

Du côté du Régime Minier, nous avons pris le raisonnement suivant : le trou, qui est votre fait, est en partie comblé par l'Éducation Nationale ; il va être comblé par l'accueil favorable des collectivités qui ont déjà payé leur part. Vous nous mettez tout par terre si vous ne faites pas un geste. Le Président Latournerie est trop direct pour ne pas avoir fait ce geste. Il a décidé 10 millions il y a quelques jours ; c'est tout ce que son Conseil avait donné comme droit. Il a présenté une demande de 15 millions à son Comité de Gestion du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale.

Mais alors, Messieurs, il restait dans le trou 75 millions qu'on ne savait pas à qui demander, et que le Comité de Travail, sur la pointe des pieds, a présenté à ceux à qui il n'avait à offrir que des remerciements parce qu'ils



avaient réglé leur dû, confus de leur demander un peu sachant bien qu'il n'y avait aucune possibilité de refaire la trésorerie autrement.

M. Didier Motte s'est fait l'avocat auprès de la Caisse Régionale pour une participation supplémentaire de 40 millions. Le Département, par la bouche de M. Provo, a réservé un accueil très favorable à cette demande. Je crois même que c'est plus : M. Ducrocq nous a dit mercredi que le Conseil Général avait accepté 20 millions supplémentaires. Bien que la Ville ait été toujours à égalité avec le Département dans le taux de 12,5 %, nous ne demandons pas à la Ville de donner les mêmes 20 millions que le Département parce que nous sommes conscients qu'elle a fait ces 100 millions de voirie. Je sais que M. Provo a fourni des arguments, disant que c'est le propre des villes qui ont des grands bâtiments. Toujours est-il qu'il a accepté de ne pas braquer le Conseil Général pour ses subventions qui n'étaient plus égalitaires. Il a dit qu'un geste de la Ville l'aiderait beaucoup ; ce geste consisterait en 4 millions supplémentaires.

Le trou de trésorerie apparaissait donc il y a 15 jours comme susceptible d'être bouché ; aujourd'hui, je ne peux vous présenter la trésorerie qu'avec un trou du Pas-de-Calais.

Je vais vous dire avec la page E comment on peut envisager de trouver les moyens pour poursuivre l'œuvre. C'est la récapitulation, Messieurs, du plan de financement. C'est du simplifié ; j'entends par là que M. Salengro a fait une moyenne. Je me fie entièrement à lui ; quand il sort une moyenne, vous pouvez faire confiance aux chiffres de l'homme méthodique qu'est le remarquable agent du plan que nous avons la chance de posséder depuis trois ans.

Je crois que je devrais honnêtement vous parler du taux de participation d'avant-guerre. Avant guerre, l'État avait réglé 39 %. Il avait le droit d'aller jusqu'à 40 %. Le Département 8 %. Monsieur le Président Cordonnier, je vous remercie de n'avoir jamais produit ce chiffre au Conseil Général. Avant, le Département ne donnait que 8 % ; aujourd'hui, il est à 12,5 %, il va accepter 15 %. Gardons entre Lillois ce taux d'avant-guerre. La Ville de Lille avait donné 29 %. Là, Messieurs, nous devons vous dire très simplement que nous n'en parlons qu'ici. Vous qui avez été sollicités par 12,5 %, à qui nous demanderons un petit effort, nous savons très bien que lorsque l'Hôpital a été lancé, c'était le moment où les collectivités traditionnelles étaient la Ville et le Centre Hospitalier, dont M. le Directeur pourra peut-être dire que je ne me fais pas l'avocat maintenant. Avant guerre il avait vendu tout son portefeuille. Disons qu'il a fait une très bonne opération pour les Lillois. Il a vendu un portefeuille de 20 millions d'avant-guerre, l'équivalent de 400 millions de travaux maintenant. J'avoue que s'il était resté avec 17 millions, cela aurait été bien dommage pour les Hospices.

Vous voyez donc, Messieurs, que sur le grand planing, l'apport lillois a toujours été quelque chose d'extrêmement utile. Quand nous allons au Ministère pour demander un taux de pourcentage élevé, très souvent on nous accueille en disant : « Mais que font les Lillois ? » Vous avez fait quelque chose de gigantesque, vous Ville de Lille et les Hospices dans leur effort d'avant-guerre. Cela faisait, en fin d'année dernière, 1.400 millions. Avant guerre, vous avez fait vraiment un geste que beaucoup de villes n'ont jamais fait pour leurs hôpitaux.



Disons en passant que le Centre hospitalier n'a tenu qu'un taux modeste de 5 % et de 3 %. Ce pourcentage mérite un commentaire. Comme l'équipement intérieur, la voirie, les clôtures, vont faire un ensemble approchant de 280 millions, le Centre Hospitalier a bien voulu réviser une politique séculaire, traditionnelle qui était de ne jamais vendre de biens. Il a convenu que l'intérêt des pauvres n'était peut-être plus cela, puisque ces biens risquaient de devenir de grandes charges d'entretien et de faibles revenus. Et en aliénant 300 millions de biens, il a fait le geste indispensable. L'État n'aurait plus continué de subventionner si largement, s'il n'y avait pas eu ce geste du Centre Hospitalier.

Quand le plan de financement a démarré en Mai 1949, on a proposé moitié aux régimes traditionnels d'avant-guerre, moitié aux régimes nouveaux de sécurité :

· 20 % à l'État (il ne pouvait pas plus), 12,5 Ville et 12,5 Département, 5 % Centre Hospitalier. Voilà la première moitié. 30 % Régime Général, 15 % Régime Minier, S.N.C.F. 3,2 ; Houillères : 0,8 % ; Agricoles : 1 %.

Ce plan de financement a dû être révisé quand les Mineurs n'ont pas tenu leur pourcentage. L'État a pu passer de 20 à 33 %, quand le Ministre Schneider a annoncé qu'il autorisait une seconde tranche de travaux et qu'il élevait de 20 à 33 % son taux, ce qu'a confirmé M. Boide. Ceci a eu une résonance dont nous ne saurions assez le remercier. La Ville et le Département n'en ont pas profité pour réduire d'autant leur taux. Vous avez maintenu à 12,5, sachant bien que c'était pour épouger les retards des Régimes Spéciaux. La Sécurité Sociale générale a bénéficié d'une petite baisse ; le régime minier, lui, d'une baisse gigantesque de 15 à 10 % ; cela n'a pas suffi pour le maintenir au rang de partenaire exact.

Pour la seconde tranche de 1951, il avait été prévu à peu près quelque chose de semblable ; on demandait simplement au Régime Général de remonter un peu pour décharger la S.N.C.F. défaillante.

J'en aurai terminé lorsque je vous aurai présenté le plan de financement actuel. Nous croyons qu'en réalistes du Nord, vous n'accepterez pas de continuer à traîner un plan de financement dont 15 % ne sont jamais assurés. Il faut passer l'éponge sur la S.N.C.F., sur les Agricoles. Il faut modifier le taux des Mineurs. Vous aurez une solution sur le papier, vous aurez toujours une caisse vide, un chantier qui s'arrêtera. L'année dernière, les entrepreneurs avaient des crédits bancaires, ils n'en ont plus.

Voilà ce qui est suggéré par le Comité de Travail : que l'État veuille bien continuer à donner 33 %. S'il le veut, il le peut, la Loi ne l'interdit pas ; que le Département veuille bien remonter un peu son taux, et je tiens à dire qu'il y a eu un accueil favorable. On doit toujours être précis. Le Département accepte cette augmentation, mais il voudrait que ce ne soit plus des pourcentages. Il voudrait parler sur des sommes fixes. Nous ne devons pas nous laisser entraîner à cela ; comme l'État marchera sur des tranches, il faut que tout le monde marche par tranche. Vous ne pouvez pas refuser le principe de la tranche imposé par l'État. C'est une obligation. Le Département veut bien passer de 12,5 à 15 %. Il a demandé avec force que vous fassiez un geste similaire, vous qui fûtes associés de taux pendant 3 ans et demi. Les arguments, sortis tout à l'heure, ont été réépinglés. Il admettrait que vous fassiez un geste d'adaptation en passant de 12,5 à 13 %. Il vous serait infiniment



reconnaissant de ce 0,5 %. Nous sommes chargés, nous qui sommes étrangers au Département, de bien épinglez que c'est parce que vous avez fait 100 millions de voirie.

Pour le Régime Général de Sécurité Sociale — nous supprimons la S.N.C.F., les Agricoles, et nous ne parlons plus que de Mineurs — là, voyez-vous, Messieurs, on voudrait que ce soit du « consolidé ». Si le Régime Général a toujours très bien tenu son taux, le Régime Minier devient un partenaire flottant. Nous avons lancé l'idée d'un groupement des Régimes de Sécurité disant : « Il y a quelque chose en dessous de laquelle vous ne pouvez pas descendre, c'est 36,5 % ; débrouillez-vous entre vous ». M. Motte « tique » un peu ; il ne peut pas promettre que, si le Régime Minier maintenait les défaillances, le Régime Général supporterait la totalité des taux.

Voilà en tous cas l'idée qui est lancée :

Nous allons vous remettre un résumé très précis des choses nuancées qui vous ont été dites. C'est une mise au point qui a dû être faite, il y a deux jours, parce que la Cité Hospitalière a été honorée d'une inspection générale. M. l'Inspecteur Général Deprun est venu.

Dans les quatre pages rédigées pour lui laisser un memento de la position des Lillois, vous trouverez des données auxquelles nous avons suggéré de vous associer.

Si vous le permettez, je vais vous lire très rapidement ce résumé ; c'est la mise au point totale de tous les problèmes.

Dans leurs réunions du 11 Juin 1952 tenues en présence de M. l'Inspecteur Général Deprun, les Membres de la *Commission Administrative du C.H.R. et du Comité d'Achèvement de la Cité Hospitalière Régionale de Lille*, appartenant aux diverses Collectivités, aux Administrations et aux organismes techniques, ont été unanimes à déclarer :

I — qu'ils étaient heureux de pouvoir *schématiser de la sorte l'évolution du chantier* :

Le gros œuvre effectué de 1936 à 1939, d'une évaluation actuelle d'un milliard 200 millions, représenterait un peu moins de 20 % de l'ensemble.

Malgré des fonds d'action sanitaire et sociale de plusieurs milliards, il n'avait pu être effectué que 24 millions de travaux de 1946 à 1949. Depuis la mise en action du Comité de Travail, il vient d'être effectué plus de 1.700.000 de travaux (sans réévaluation pour les années 49, 50 et 51 et non comprise une centaine de millions de travaux de voies d'accès et de voiries intérieures à la charge de la Ville, du Département et du C.H.R.).

L'effort accompli dans ces 40 mois correspond à un programme de travaux d'une valeur actuelle supérieure à 2 milliards.

II — qu'il était indispensable de *terminer dans l'année le bloc Est*, qui doit apporter remède aux conditions déplorables d'hospitalisation dans les locaux vétustes de l'hôpital Saint-Sauveur et de l'Hospice Général non entretenus depuis des années du fait de la décision de les abandonner.



— qu'il était *non moins indispensable de mettre immédiatement en œuvre l'achèvement du bloc Ouest*, à maintenir en superpriorité. La conception initiale de la Cité l'eût déjà exigé.

La viabilité de cette concentration des services lillois avait pu éveiller quelques réserves, judicieusement exprimées dans le rapport de 1941 de MM. les Inspecteurs généraux Boide et Deprun. Ce document a été à la base des efforts permanents du Comité de Travail pour faire évoluer la conception initiale vers celle d'un *grand centre des techniques d'équipe hautement différenciées nécessaires à une région de 3 millions d'habitants*. Ainsi pouvait être assuré le recrutement de cet hôpital de 1.500 lits sans porter atteinte à la vie des hôpitaux de la trentaine de villes de la région assurant immédiatement et localement tous les soins de médecine et chirurgie courantes et même de spécialités, tant qu'ils pouvaient être dispensés par un technicien même dépourvu d'équipe.

Les services de la Cité Hospitalière forment donc maintenant un tout bien plus qu'initialement et ce serait détruire la valeur et le rendement de cet ensemble unique que de différer l'achèvement de la moitié des services médicaux.

— Comme l'ouverture du bloc Est a nécessité *l'achèvement préalable de tous les services généraux*, ce serait compromettre irrémédiablement le *prix de journée* que de prolonger un *fonctionnement partiel des services médicaux* alors que les services généraux ne fonctionneront économiquement que pour l'ensemble.

— Les travaux d'achèvement du bloc Ouest qui ne représentent plus que les derniers 20 % de l'ensemble pourraient d'ailleurs bénéficier, grâce à une vigilance accrue et à une représentation permanente de l'architecte, de tous les enseignements fournis par l'édification et la mise en fonctionnement du bloc Est, et déterminer un ordre de priorité des travaux à engager.

— Pour le démarrage et la viabilité de ce premier bloc, les membres de la *Commission Médicale Consultative* ont unanimement formulé à M. l'Inspecteur Général Deprun les conditions qui leur paraissaient indispensables, à savoir :

a) *la nécessité absolue de ne laisser dans l'archaïque hôpital Saint-Sauveur aucun service d'hospitalisation ou de consultation* susceptible de dévier le fonctionnement de services dont le transfert dans une cité suburbaine serait à déconseiller formellement si l'on altérait leur recrutement.

b) A ce sujet, elle a demandé que le *Centre Anticancéreux* ne devienne, dans ses locaux actuels ou ultérieurs, ni le Centre de physiothérapie de toutes les affections non cancéreuses, ni que son service de chirurgie ne devienne le seul Centre de Chirurgie des néoplasmes dont la localisation viscérale les fait relever essentiellement des techniques des cliniques chirurgicales générales et spécialisées.

c) Elle avait attiré l'attention de l'autorité supérieure sur les dangers d'*accorder le titre de Centres Hospitaliers à des hôpitaux dépourvus*



des équipes de techniciens et notamment de biologistes indispensables à assurer des soins corrects à des affections nécessitant le recours aux soins des équipes spécialisées qui n'existent que dans les C.H.R.

- d) Elle a attiré également l'attention des autorités supérieures sur la nécessité de maintenir absolument ce recrutement d'origine minière (à une demi-heure de Lille).

Elle croit que les problèmes de relation avec les régimes spéciaux seraient considérablement améliorés si les représentants qualifiés de ces organismes pouvaient faire entendre leur voix dans l'organisme de gestion du Centre Hospitalier Régional du Nord.

- e) Enfin les Chefs de Services souhaitent une amélioration quantitative et qualitative du personnel soignant. Ils savent que cette demande indispensable ne pourra recevoir qu'une solution tenant compte de ses répercussions sur l'évolution du prix de journée dont une élévation verticale et brutale compromettrait définitivement le recrutement de la Cité.

Ils ont été unanimes à déclarer que les moyens indispensables à l'achèvement du programme sont les suivants :

I — dans l'immédiat et pour le bloc Est :

- a) comblement d'un trou de trésorerie de 170 millions dû essentiellement à la défaillance des régimes spéciaux, par obtention de crédits supplémentaires (64 millions) de la Ville, du Département du Nord et du Régime général de Sécurité Sociale, et si possible du Département du Pas-de-Calais (30 millions).

par obtention de la 2<sup>e</sup> tranche de 25 millions que le Ministère de l'Éducation Nationale a acceptée en principe pour régler la part de la *Faculté* dans la Centrale thermique commune. A ce sujet il est indispensable que le *Centre Anticancéreux* obtienne les crédits nécessaires au règlement de sa quote-part : la Direction du Budget ayant reconnu que cette défaillance risquait de faire modifier la position du Ministère de l'Éducation Nationale.

- b) *alimentation régulière de la trésorerie.*

Il est indispensable que les demandes d'emprunts que doivent renouveler incessamment les représentants qualifiés de la Ville (92 millions) et le Département du Nord (31 millions) reçoivent un accueil favorable auprès de la *Caisse des Dépôts et Consignations*. A ce sujet il est instamment demandé au Ministère de la Santé d'obtenir de son *groupe des Investissements* l'autorisation de la 2<sup>e</sup> tranche 1951 de 247 millions dont les travaux sont entamés sans que les Collectivités puissent honorer leur participation.

- c) Mais surtout il est indispensable que soit mis au point dans les mois à venir un *nouveau plan de financement*, tenant compte de la réalité des concours susceptibles d'être maintenus.

L'apurement des défaillances presque totales de la S.N.C.F., du régime agricole, de 100 des 265 millions de participation des régimes de *Sécurité Sociale Minière* n'a pu être envisagé par les autres



Collectivités que si cette dernière faisait un effort immédiat de 25 millions. Il paraît pouvoir être espéré après la décision du bureau de la C.A.N. de verser immédiatement 10 millions et de proposer la subvention restante à son Comité technique.

Il paraît indispensable que le Ministère de la Santé fasse connaître à une prochaine réunion du Comité technique du Régime Minier au Ministère du Travail sa volonté de rendre utilisable au plus vite la Cité, de façon à obtenir un engagement formel du Régime Minier.

— Ce taux de participation, initialement de 15 %, réduit à 10 % en Juillet 1951 grâce au relèvement de la participation de l'État, pourrait être discuté à nouveau et ajusté entre le Régime Minier et le Régime général de façon à assurer la participation absolument indispensable d'au moins 36 % de l'ensemble des Régimes de Sécurité qui ont un pourcentage d'affiliés plus élevé dans la région du Nord que dans toute la France.

Il serait alors sans doute possible d'obtenir : le relèvement de 12,5 à 15 % de la participation du Département du Nord et de 12,5 à 15 % de la Ville de Lille dont l'effort est accru par la charge d'une centaine de millions de travaux de voirie.

Mais si toutes ces propositions ont été examinées avec un certain préjugé favorable, c'est uniquement parce que tout laissait espérer que l'effort du Ministère de la Santé, auquel toutes les Collectivités tiennent à rendre hommage, serait maintenu dans son ampleur et son pourcentage.

L'annonce d'autorisation substantielle de travaux et d'une participation croissante du Ministère de la Santé apportée en Juin 1950 par M. le Ministre Schneiter et en Juillet 1951 par le Directeur Boide avait procuré le levain nécessaire à la confection d'un plan de financement de ces deux années écoulées. Les membres de la Commission Administrative et de la Commission d'Achèvement sont unanimes à espérer que M. le Ministre Ribeyre, lors de la visite dont il veut bien honorer la Cité Hospitalière Régionale, leur apportera l'élément dynamique et catalytique susceptible de rendre utilisable une réalisation indispensable à la population de la plus grande agglomération industrielle après celle de la Capitale et que son ministère pourra justement présenter comme le plus bel hôpital d'Europe.

M. DUCROCQ, Président du Deuxième Bureau du Conseil Général du Nord.

M. DIDIER MOTTE, Président de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale.

M. LAUGROS, Représentant M. HENRY, Directeur de la Caisse Autonome Nationale de Sécurité Sociale dans les Mines.

M. GISSELAIRE, Administrateur du Centre Hospitalier Régional de Lille.

M. le Docteur LE BOURDELLES, Inspecteur Divisionnaire, Directeur Départemental de la Santé.

M. le Professeur HURIEZ, Secrétaire Général de la Commission de la Cité Hospitalière.



Voilà, Messieurs, la conclusion d'un exposé beaucoup trop long. J'ai eu l'impression que vous souhaitiez que ces explications vous soient données. Je m'excuse de leur longueur, vous ne doutez point de leur sincérité. (*Applaudissements*).

M. le MAIRE. — Messieurs, nous sommes en réunion extraordinaire. A la suite de l'exposé de M. HURIEZ, êtes-vous d'accord pour que la part de la Ville soit portée de 12,5 % à 15 % ?

M. ROMBAUT. — M. Huriez a donné parfaitement la clé de la solution. Il y a deux choses : le passé et l'avenir. En ce qui concerne le passé, il faut apurer la situation du fait de la carence de certains organismes, il faut combler les 170 millions. On nous demande de faire un effort. J'ai déjà discuté la question avec M. Provo. Je lui ai fait valoir que, malgré tout, la charge de la Ville antérieure à la guerre et la charge concernant la voirie, étaient un effort exceptionnel. Il a parfaitement compris, et il a demandé que nous fassions un geste en versant 4 millions.

En ce qui concerne l'avenir, étant donné les pourcentages nouveaux, l'augmentation de 12,5 à 15 est normale. Évidemment, il ne nous appartient pas de créer des ennuis à la Cité. Nous avons tous intérêt à aider cette œuvre qui n'est pas évidemment locale, qui n'est même pas départementale, mais qui est presque nationale. Il faut obtenir que la participation de l'État ne soit pas diminuée. Il faut que nous obtenions — c'est là-dessus que je voulais dire un mot — de la Caisse des Dépôts et Consignations que nos emprunts soient favorisés. Je dois dire que la Ville de Lille entend consacrer toutes les ressources provenant de la Caisse des Dépôts, ressources importantes, à la garantie de ses emprunts. J'ai beaucoup de difficultés, j'ai fait des démarches personnelles. Sur les 161 millions que nous avons déjà versés, nous sommes en avance de 35 millions. Nous n'avons pas touché la totalité des sommes que nous avons versées. Si nous pouvons toucher une somme de 30 millions, rien ne nous empêcherait d'apurer nos comptes de refaire une nouvelle avance, pour faciliter ces travaux. C'est dans ce sens-là que j'ai toujours œuvré avec le Professeur Huriez. Il est certain que nous avons fait l'effort indispensable. Nous continuerons à le faire, si vous êtes d'accord avec ces propositions.

M. le MAIRE. — Je dois demander l'avis de chacun.

M. COQUART. — Personnellement, je ne fais pas d'objection quant au fond. Je ne suis pas assez compétent pour avoir un avis ferme. Je fais confiance à toutes les personnalités. Il paraît parfaitement possible que la Ville accepte la majoration de pourcentage demandé d'une part et les documents que vous jugerez bon de signer. Il vous appartient à vous-même d'apprécier les documents sur lesquels vous mettrez votre signature.

Mais en ce qui concerne la forme, je ferai remarquer que nous ne pouvons pas prendre une décision valable, définitive, ce soir. En d'autres termes, nous ne pouvons pas prendre une délibération de Conseil Municipal, ici, dans les conditions où nous nous trouvons. Pour prendre une délibération, il faut que le Conseil Municipal soit convoqué avec un ordre du jour, il faut que nous ayons un rapport, il faut en outre que les Conseillers Municipaux aient examiné le rapport. Vous, majorité, vous délibérez en groupe. Nous, groupes de minorité, nous avons parmi nous des gens qui ont plus de compétence dans tel domaine. Nous avons le Docteur Cordonnier, nous avons l'ex-Président du



C.H.R. Par conséquent, nous avons besoin, chacun le comprendra, d'échanges de vues avant de prendre position d'une manière absolument définitive.

Je répète : ne voyez pas du tout, dans les propos que je tiens, une hostilité cachée ; ce n'est pas le cas ; mais il y a tout de même, je crois, des conditions à respecter pour que le Conseil Municipal prenne une décision pleinement valable.

Je conclus : s'il s'agit d'un accord officieux, plus ou moins tacite, vous donnant mandat de faire certaines démarches, de vous avancer, de donner appui à certaines démarches, personnellement en tout cas, sans même avoir pu consulter les amis de mon groupe, je ne crois pas que cela soulève des difficultés. Mais enfin, au Conseil Municipal, dans les différents groupes, il y a des personnalités qualifiées qui connaissent les questions, qui peuvent avoir des points à soulever, des réserves à formuler. Par conséquent, je crois que la réunion du Conseil Municipal de ce jour ne peut être qu'une réunion d'information. Nous avons bien reçu une convocation ; elle comporte : visite de la Cité. Le but est atteint. M. le Professeur Huriéz nous a fait un exposé substantiel, intéressant, instructif, qui a souligné et fait ressortir tous les aspects essentiels du problème.

Si vous voulez que le Conseil Municipal prenne une décision, une délibération, il faut une réunion avec un ordre du jour.

M. le MAIRE. — Pas d'autres objections ?

M. CORDONNIER. — Je pense que nous devons en effet accepter ce soir le principe de cette augmentation ; mais je crois également que l'Administration Municipale de Lille se doit, devant la gravité, les gravités exceptionnelles, des mesures qui pouvaient être prises à l'heure actuelle par le Gouvernement et particulièrement par le Ministère de la Santé Publique, de ne pas envisager la terminaison de la moitié d'un hôpital de l'importance de celui-là, d'aviser immédiatement les responsables, et leur faire comprendre que, s'ils mettaient en fonction la moitié seulement de l'hôpital, la répercussion tomberait immédiatement sur les prix de journées qui seraient absolument catastrophiques ; les Régimes de Sécurité Sociale nous retireraient leur agrément. Il est absolument impossible que le Conseil Municipal accepte pareille chose.

Je crois qu'il y a tout intérêt à ce qu'une voix aussi autorisée que celle du Maire de Lille se fasse entendre au Ministère, avant même la venue de M. Ribeyre, pour lui faire comprendre que paralyser la partie Ouest de cet hôpital, c'est exactement la même chose que d'ouvrir le premier étage d'un hôtel et fermer les trois autres. C'est invivable, impensable.

Je sais bien, Monsieur le Maire, à l'heure actuelle, que le Ministre de la Santé Publique dira : J'ai d'autres villes, comme la Ville de Marseille qui fait des efforts considérables pour essayer d'obtenir des crédits. Nous avons toujours, depuis de nombreuses années, vu figurer N<sup>o</sup> 1, comme la première Cité Hospitalière de France à subventionner au Ministère de la Santé Publique. Nous n'avons aucune raison de perdre ce Numéro 1. Une intervention unanime du Conseil Municipal aurait son influence au niveau du Ministère de la Santé Publique.

M. SIMONOT. — M. Coquart a excellemment défini la position que nous devons prendre ce soir. J'avais été mandaté pour faire les observations que, parlant avant moi, il a faites. Il est hors de doute qu'une délibération ici



n'aurait aucune valeur. Il faut se réunir, discuter. C'est une question d'ailleurs d'opinion publique, cette question que vient de souligner M. Cordonnier.

M. DEFAUX. — Nous sommes d'accord sur le principe de la réunion légale du Conseil Municipal. Il est juste et nécessaire dans les conjonctures actuelles de consentir cette augmentation.

M. HÉNAUX. — Même sur le principe d'un cri d'alarme.

M. le MAIRE. — Nous n'allons pas attendre la réunion du Conseil Municipal pour le lancer.

M. VÉROONE. — On peut le décider maintenant.

M. MINNE. — Je crois que le principe, tout de même, serait d'admettre l'intervention suggérée par M. Cordonnier. Elle est indispensable devant la gravité du problème.

M. HURIEZ. — Me permettez-vous, Monsieur le Maire, de fournir indirectement à MM. les Conseillers tous les apaisements ? C'est bien dans le même état d'esprit que M. Motte a signé, que les autres collègues ont signé : protester contre l'arrêt des travaux. C'est le sentiment général ; je crois que le Président de chaque groupe peut le prendre rapidement. Ceci n'a en rien engagé M. Motte quant au pourcentage qui était suggéré, ce papier étant un tissu de suggestions. Il n'eût été signé par personne présenté sous une autre forme. Ceci apaisera le scrupule de forme de M. le Conseiller Coquart.

M. le MAIRE. — Nous allons remercier en votre nom à tous M. Huriez de l'exposé qu'il nous a fait ; la conclusion que nous en tirons, c'est qu'il faut à tout prix que nous puissions aider le Centre Hospitalier et surtout faire pression pour que sa réalisation soit complète et s'accomplisse dans les plus brefs délais.

Nous remercions également M. le Doyen Combemale de la gentillesse avec laquelle il nous a reçus.

---



Monsieur le Maire M<sup>r</sup> le Professeur Minne M<sup>r</sup> le Professeur Paget M<sup>r</sup> Dubrez  
R. Daulie Minne Dubrez

M<sup>r</sup> Duterne M<sup>r</sup> Rombaut M<sup>lle</sup> Martinache M<sup>r</sup> Coolen  
Duterne Rombaut Martinache Coolen

M<sup>r</sup> Decamps M<sup>r</sup> Maire Madame Defline M<sup>r</sup> Lourdel  
Decamps Maire Defline Lourdel

Madame Boquet M<sup>r</sup> Broux M<sup>r</sup> Coquart M<sup>r</sup> Cordonnier  
Boquet Broux Coquart Cordonnier

M<sup>r</sup> Defaux M<sup>r</sup> Doyennette M<sup>r</sup> Dubois M<sup>r</sup> Ghys  
Defaux Doyennette Dubois Ghys

M<sup>r</sup> Hanuy M<sup>r</sup> Hanskens M<sup>r</sup> Henaux M<sup>r</sup> Landria  
Hanuy Hanskens Henaux Landria

M<sup>r</sup> Luy M<sup>r</sup> Mangaine M<sup>r</sup> Natreau M<sup>r</sup> Millenille  
Luy Mangaine Natreau Millenille

M<sup>r</sup> Moithey M<sup>r</sup> Ramette M<sup>r</sup> Rousseau M<sup>r</sup> Saint-Venant  
Moithey Ramette Rousseau Saint-Venant

M<sup>r</sup> Simonot Madame Luygat M<sup>r</sup> Talbrun M<sup>r</sup> Van Wolput M<sup>r</sup> Veronne  
Simonot Luygat Talbrun Van Wolput Veronne





CABINET  
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 13 Juin 1952,  
Monsieur Denis Cordonnier était  
présent à la séance extraordinaire  
du Conseil municipal.

Il a quitté la Cité Hos-  
pitalière sans apposer sa signature  
sur la feuille de présence mais  
ce fait n'entache pas de nullité  
cette séance.

